

Travailler à l'ANRU

Index égalité professionnelle 2021

L'ANRU, dans sa politique de gestion des ressources humaines, est engagée en faveur de l'égalité professionnelle.

Le principe d'un système salarial équitable respectant ce principe fait partie des engagements forts en faveur de la reconnaissance et de la valorisation de la réussite des salariés de l'Agence.

Conformément à la loi du 05 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'ANRU a actualisé son index égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2021.

Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de 4 indicateurs qui évaluent les écarts entre les femmes et les hommes :

- › L'écart de rémunération femmes-hommes (19 points),
- › L'écart de répartition des augmentations individuelles (35 points),
- › Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points),
- › La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points).

Pour 3 indicateurs sur 4, l'ANRU obtient une note maximale lui permettant ainsi d'atteindre une note globale de **79 points sur 100 possibles** au titre de l'année 2021, supérieure au seuil minimal de 75 points.

Ce résultat qui demeure très encourageant confirme la nécessité de poursuivre les actions menées au quotidien afin de garantir l'égalité de traitement pour les salariés de l'Agence.